

GRILLE DE GARANTIES CCN BIJOUTERIE 2018

BIJOU 1

BIJOU 2

HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE

Frais de séjour	100%	250%
Honoraires médicaux et paramédicaux et actes de laboratoire CAS	120%	200%
Honoraires médicaux et paramédicaux et actes de laboratoire NON CAS (3)	100%	125% (105% NON CAS)
Chambre particulière (5)	25€ / jour	50€ / jour
Chambre particulière en maternité (5)	25€ / jour limité à 6 jours	50€ / jour limité à 6 jours
Forfait Hospitalier	100% des Frais réels	100% des Frais réels
Forfait Actes Lourds	100% des Frais réels	100% des Frais réels
Frais d'accompagnant pour les enfants de moins de 16 ans	25€ /jour	50€ / jour

PRATIQUE MEDICALE COURANTE

Consultation - Visite d'un omnipraticien CAS	120%	120%
Consultation - Visite d'un omnipraticien NON CAS (3)	100%	100%
Consultation - Visite Spécialiste CAS	125%	200%
Consultation - Visite Spécialiste NON CAS(3)	105%	125%
Soins d'auxiliaires médicaux, frais de déplacement	100%	100%
Frais d'analyse et de laboratoire	100%	100%
Actes de spécialité CAS	125%	200%
Actes de spécialité NON CAS (3)	105%	125%
Radiologie - Osteodensitometrie prise en charge par la SS CAS	120%	120%
Radiologie - Osteodensitometrie prise en charge par la SS NON CAS (3)	100%	100%

MEDECINE ALTERNATIVE

Acupuncteur, Chiropracteur, Osteopathe	25€ par seance dans la limite de 4 seances par an et par bénéficiaires	30€ par seance dans la limite de 5 seances par an et par bénéficiaires
--	--	--

PHARMACIE

Frais pharmaceutiques remboursés par la SS	100%	100%
Autres Vaccins non remboursés par la SS	100% des Frais réels	100% des Frais réels
Automédication	50€ par an et par bénéficiaire	50€ par an et par bénéficiaire

TRANSPORT

Frais de Transport	100%	100%
--------------------	------	------

OPTIQUE

Verres et Montures (2)	Selon la grille ci-apres	Selon la grille ci-apres
Lentilles prises en charge par la SS	350€ par an et par bénéficiaire	400€ par an et par bénéficiaire
Lentilles non prises en charge par la SS	350€ par an et par bénéficiaire	400€ par an et par bénéficiaire
Chirurgie / Operation oculaire	375€ par an et par bénéficiaire	800€ par an et par bénéficiaire

DENTAIRE

Soins dentaires	200%	200%
Inlay-core et Inlay à Clavette	200%	200%
Prothèses dentaires prises en charge par la SS	350%	450%
Implantologie	325€ / implant	750€ / implant
Orthodontie prise en charge par la SS	250%	350%

APPAREILLAGE

Orthopédie et prothèses diverses	100%	200%
Prothèses auditives	100%	200%

ALLOCATIONS FORFAITAIRES

Maternité (1)	Allocation forfaitaire égale à 50€	Allocation forfaitaire égale à 50€
Cure thermale prise en charge par la SS	100%	100%

PREVENTION

Vaccins Anti Grippe pour les moins de 65 ans	100% Frais réels	100% Frais réels
Dépistage de l'Hépatite B	100% Frais réels	100% Frais réels
Activité sportive adulte (sur présentation de facture acquittée de l'abonnement ou de la licence)	50€ /an	50€ /an

TIERS PAYANT

MUTUELLE ASSISTANCE (COGEMUT Service à la Personne) (4)	OUI	OUI
---	-----	-----

FOND DE SECOURS MUTUALISTE

FOND DE SECOURS MUTUALISTE	OUI	OUI
----------------------------	-----	-----

L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés.

Le Tarif des cotisations est déterminé par la Convention Collective de la Bijouterie et indexé sur le PMSS.

GRILLE OPTIQUE

Garantie Bijou 1

	Enfant - 18 ans	Adultes
Forfait Verres et monture		
Verres simples Foyer Sphérique + Monture	210 €	310 €
Verres simples Foyer Sphéro Cylindrique + Monture	230 €	360 €
Verres Multifocaux ou Prograssifs Spheriques + Monture	260 €	480 €
Verres Multifocaux ou Prograssifs Sphero Cylindriques + Monture	300 €	600 €
Limitation Monture (conformement à la convention collective)	80 €	100 €

Garantie Bijou 2

	Enfant - 18 ans	Adultes
Forfait Verre et monture		
Verres simples Foyer Sphérique + Monture	270 €	410 €
Verres simples Foyer Sphéro Cylindrique + Monture	290 €	460 €
Verres Multifocaux ou Prograssifs Spheriques + Monture	320 €	580 €
Verres Multifocaux ou Prograssifs Sphero Cylindriques + Monture	360 €	700 €
Limitation Monture (conformement à la convention collective)	100 €	150 €

(1) Nouveau né inscrit dans les 3 mois suivant sa naissance : versement du forfait naissance en une seule fois

(2) Sur présentation de la facture acquittée et de l'ordonnance. En accord avec le décret fixé par l'Etat du 18/11/2014 N°2014-1374 : l'équipement optique est désormais remboursé tous les deux ans sauf prescription médicale au motif de changement de correction, hors mineurs. La Monture est limitée (Voir grille optique ci-dessus). L'équipement solaire sans correction n'est pas pris en charge dans la garantie.

(3) Du tarif de convention : suite au décret fixé par l'Etat du 18/11/2014 N°2014-1374 les dépassements d'honoraires remboursés pour les médecins non signataires du contrat d'accès aux soins (CAS) sont désormais plafonnés. Seule une ordonnance d'un ophtalmologue est acceptée. Les équipements solaires, cassés ou perdus ne sont pas pris en charge dans la garantie.

(4) Les prestations de services à la personne sont incluses dans ce contrat et assurées par Ma Mutuelle Assistance (détail dans le fascicule ci-joint)

(5) Le dernier jour de chambre particulière n'est pas pris en charge par la Mutuelle.

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

GARANTIES 2018 -BIJOUTERIE

La Mutuelle Catalane
20 Avenue de Grande Bretagne
66029 Perpignan Cedex
04 68 34 55 57

**LA MUTUELLE
CATALANE**

Optez pour une mutuelle plus humaine

www.mutuelle-catalane.com